

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-027

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 8

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 0

Absents représentés : 0

Nombre de votants : 8

Date de convocation :

Vendredi 14 novembre 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 13 novembre 2025, (légalement convoquée le 7 novembre 2025) ; l'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à douze heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Daniel DIDON, Hervé JOCHMANS, Pascale LELOT-BERDIER, Bruno MICHEL.

Secrétaire de séance : René CASCALES

OBJET : Approbation du choix de la CAO concernant le marché de collecte des encombrants sur appel téléphonique des usagers

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la délibération n° 2020-17-03-07 portant délégations du Président par le Comité syndical, l'autorisant à « Prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-13-12-06 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la mise en concurrence par un appel d'offres ouvert ;

Considérant la réception des offres dans les délais impartis ;

Considérant l'avis de la CAO concernant l'attribution du marché de collecte des encombrants sur appel téléphonique des usagers ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché de collecte des encombrants sur appel téléphonique des usagers à l'association IN'PACT (insertion citoyenne) ;

AUTORISE le Président à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 du SMICTOM, et le seront sur les exercices suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 20/11/2025
Date d'affichage le : 20/11/2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.